



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS  
SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-054 – 1/2

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA			
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LEGAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO				Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	56	5	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			61

-----  
Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FISCALITE

### VOTE DES TAUX DE FISCALITE MIXTE ET DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR L'ANNEE 2015

-----

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 1636 B decies IV du Code général des impôts,

Vu la nécessité d'appeler un produit fiscal de 18 290 029 € afin d'assurer l'équilibre du budget de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu l'état 1259 FPU portant notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales pour 2015,

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » du 31 mars 2015,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

**Par 57 voix pour, 3 abstentions** (Messieurs Christophe DARDENNE et Philippe DURAND-TEYSSIER et Madame Sophie BLANCHETON) **et 1 voix contre** (Monsieur Jean-Claude ABANADES),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à fixer les taux de fiscalité suivants pour cette année 2015 comme suit :

- CFE : 32,06 %
- Taxe d'habitation : 9,85 %
- Taxe foncière (bâti) : 2,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 6,81 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 16/04/2015  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 avril 2015

**2015-04-055 - 1/3**

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nooredine BOUACHERA			
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LEGAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO				Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	56	5	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			61

-----  
Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance  
-----

2015-04-055 - 2/3

## FISCALITE

### VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2015

-----

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004 ainsi que l'article 101 de la loi de finances initiale pour 2005, dont les dispositions relatives au vote des taux sont codifiées aux articles 1636B sexies et 1609 quater du Code général des impôts, prévoyant qu'à compter de 2005 les communes compétentes votent un taux de TEOM,

Vu les délibérations du SMICVAL, celle du 22 juin 2005 qui détermine des zones de lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères au niveau des services rendus et celle du 11 octobre 2006 qui modifie les zones de lissage relatives au service rendu,

Considérant qu'il y a lieu de voter, pour les communes membres de La Cali rattachées au SMICVAL, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour quatre zones ainsi réparties :

- zone 1 : pour la commune de Libourne.
- zone 4 : pour les communes de Camps sur l'Isle, Gours, Puynormand, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Médard de Guizières ;
- zone 7 : pour les communes de Bayas, Bonzac, Chamadelle, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapouyade, Le Fieu, Maransin, Pomerol, Porchères, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Savignac, Tizac de Lapouyade ;
- zone 8 : pour les communes de Abzac, Les Billaux, Coutras, Guîtres, Les Eglisottes-et-Chalaires, Les Peintures, Sablons, Saint-Denis-de-Pile, Saint Seurin sur l'Isle;

Considérant qu'il y a lieu de voter, pour les communes membres de La Cali rattachées au SEMOCTOM, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Génissac et Moulon),

Vu l'avis de la Commission « finances et fiscalité » du 31 mars 2015

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire vote les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants :

Pour les communes dépendantes du SMICVAL :

		Taux TEOM 2015
	<b>Zone 1</b>	
2011330243	LIBOURNE	9,63 %
	<b>Zone 4</b>	
2011330088	CAMPS SUR L'ISLE	15,67 %
2011330191	GOURS	15,67 %
2011330347	PUYNORMAND	15,67 %
2011330447	SAINT MEDARD DE GUIZIERES	15,67 %
2011330472	SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND	15,67 %
	<b>Zone 7</b>	
2011330034	BAYAS	19,31 %
2011330062	BONZAC	19,31 %
2011330124	CHAMADELLE	19,31 %
2011330166	LE FIEU	19,31 %
2011330218	LAGORCE	19,31 %
2011330222	LALANDE DE POMEROL	19,31 %
2011330230	LAPOUYADE	19,31 %
2011330264	MARANSIN	19,31 %
2011330328	POMEROL	19,31 %
2011330332	PORCHERES	19,31 %
2011330373	SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	19,31 %
2011330385	SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	19,31 %
2011330387	SAINT CIERS D'ABZAC	19,31 %
2011330442	SAINT MARTIN DE LAYE	19,31 %
2011330445	SAINT MARTIN DU BOIS	19,31 %
2011330509	SAVIGNAC SUR L'ISLE	19,31 %
2011330532	TIZAC DE LAPOUYADE	19,31 %
	<b>Zone 8</b>	
2011330001	ABZAC	14,64 %
2011330052	LES BILLAUX	14,64 %
2011330138	COUTRAS	14,64 %
2011330154	LES EGLISOTTES ET CHALAURES	14,64 %
2011330198	GUITRES	14,64 %
2011330315	LES PEINTURES	14,64 %
2011330362	SABLONS	14,64 %
2011330393	SAINT DENIS DE PILE	14,64 %
2011330478	SAINT SEURIN SUR L'ISLE	14,64 %

Pour les communes dépendantes du SEMOCTOM

		Taux TEOM 2015
2011330185	GENISSAC	14,47 %
2011330298	MOULON	13,57 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2015 et de la publication, le 16/04/2015  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

#### SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 avril 2015

2015-04-056 – 1/4

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Alain PAIGNE	X			Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
<b>Conseillers</b>				Denis SIRDEY	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	David REDON	X		
Sophie BLANCHETON	X			Joël BAYLE	X		
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO				Georges DELABROY	X		
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Philippe HEFTRE	X			Chantal DUGOURD	X		
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Alain MAROIS	X		
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT			
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS	X		
Michel VACHER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel MILLAIRE	X			Marcel BERHOME	X		
Isabelle FEYRY	X			Chantal GANTCH	X		
Bernard NADEAU	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X						
Catherine BERNADEAU	X			Sous-total	56	5	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			61

-----  
Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FISCALITE

### FIXATION DU TAUX DE VERSEMENT DESTINE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

-----  
Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les articles L. 2333-64 à L. 2333-67, L. 2531-2 à L. 2531-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorisent le Conseil communautaire à modifier le taux de versement destiné aux transports en commun,

Vu l'article 33 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

Considérant que conformément aux articles L.1231-1 et suivants du Code des Transports, la Communauté d'Agglomération du Libournais exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la compétence Transport Urbain et, est Autorité Organisatrice des Transports sur son Périmètre de Transport Urbain, composé des communes suivantes : Abzac – Bayas – Les Billaux – Bonzac – Camps Sur l'Isle – Chamadelle - Coutras – Les Eglisottes et Chalaures – Le Fieu – Génissac – Gours – Guîtres – Lagorce – Lalande de Pomerol – Lapouyade – Libourne – Maransin – Moulon – Les Peintures – Pomerol – Porchères – Puynormand – Sablons – Saint-Antoine sur l'Isle – Saint Christophe de Double – Saint Ciers d'Abzac – Saint Denis de Pile – Saint Martin de Laye – Saint Martin du Bois – Saint Médard de Guizières – Saint Sauveur de Puynormand – Saint Seurin sur l'Isle - Savignac de L'Isle – Tizac de Lapouyade.

Considérant que le taux appliqué par la Communauté d'Agglomération du Libournais est fixé à 0.55% par délibération n° 12.09.142 en date du 28/09/2012,

Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties au versement transport, dès lors qu'elles emploient plus de 9 salariés dans un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de transport urbain, lorsque la population de l'ensemble des communes membres atteint 10 000 habitants.

Le versement transport est un prélèvement assis sur la masse salariale brute dont le produit est affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et des autres services de transports publics qui, sans être affectés entièrement à l'intérieur du périmètre des transports urbains concourent à la desserte de l'agglomération dans le cadre d'un contrat passé avec l'autorité responsable de l'organisation des transports urbains. Le versement transport peut également servir au financement des opérations visant à améliorer l'intermodalité entre transports en commun et vélo.

Les taux appliqués sont librement fixés par l'assemblée délibérante sous réserve qu'ils respectent les plafonds établis par le législateur en fonction du critère de population. Lorsque la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants, ce taux maximum est de 0,55%, avec pour les communautés de communes et d'agglomération la faculté d'y ajouter un taux additionnel de 0,05 %.

Les employeurs procèdent au versement auprès de l'ACOSS, de l'URSSAF, la MSA qui constituent les organismes chargés du recouvrement et du reversement de cette contribution à l'autorité organisatrice de transport. Ces organismes précisent les conditions d'assujettissement d'un employeur en fonction de l'effectif salarié et de la localisation des emplois.

Vu l'avis de la commission de finances et fiscalité en date du 31 mars 2015

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

**Par 59 voix pour et 2 abstentions** (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES),

Le Conseil communautaire décide :

- d'appliquer un taux de versement destiné aux transports en commun à 0.60 % à compter du 1er juillet 2015 ;
- de décider que ce nouveau taux fixé à 0.60 % s'applique au versement destiné aux transports en commun, prélevé sur le territoire des communes de :

Code INSEE	Code Postal	Nom de la commune	Code INSEE	Code Postal	Nom de la commune
33001	33230	Abzac	33298	33420	Moulon
33034	33230	Bayas	33315	33230	Les Peintures
33052	33500	Les Billaux	33322	33660	Porchères
33062	33910	Bonzac	33328	33500	Pomerol
33088	33660	Camps-sur-l'Isle	33347	33660	Puynormand
33124	33230	Chamadelle	33362	33910	Sablons
33138	33230	Coutras	33373	33660	Saint-Antoine-sur-l'Isle
33154	33230	Les Églisottes-et-Chalaures	33385	33230	Saint-Christophe-de-Double
33166	33230	Le Fieu	33387	33910	Saint-Ciers-d'Abzac
33185	33420	Génissac	33393	33910	Saint-Denis-de-Pile
33191	33660	Gours	33442	33910	Saint-Martin-de-Laye
33198	33230	Guîtres	33445	33910	Saint-Martin-du-Bois
33218	33230	Lagorce	33447	33230	Saint-Médard-de-Guizières
33222	33500	Lalande-de-Pomerol	33478	33660	Saint-Seurin-sur-l'Isle
33230	33620	Lapouyade	33472	33660	Saint-Sauveur-de-Puynormand
33243	33505	Libourne	33509	33910	Savignac-de-l'Isle
33264	33230	Maransin	33532	33620	Tizac-de-Lapouyade

- le bénéficiaire du versement destiné aux transports en commun est :  
La Communauté d'Agglomération du Libournais  
BP 20206 - 33502 LIBOURNE CEDEX

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le 2015-04-05 14/4

Coordonnées du comptable assignataire : Trésorerie de Libourne Municipale  
46 rue Jules Ferry – BP 223  
33504 LIBOURNE CEDEX

Référence bancaire de la Trésorerie : **RIB** : 30001 00466 C3340000000 61

**IBAN** : FR63 3000 1004 66C3 3400 0000 061

**BIC** : BDFEFRPPCCT

- de charger Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale par courrier électronique ([vt.transport@accos.fr](mailto:vt.transport@accos.fr)), accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires, avant le 1er mai 2015, pour une entrée en vigueur le 1er juillet 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2015  
et de la publication, le  
Fait à Libourne



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

### SEANCE DU 13 AVRIL 2015

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 7 avril 2015**

**2015-04-057 – 1/2**

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE	X			Michel GALAND	X		
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Alain PAIGNE	X			Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENA YRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET	X		
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT	X		Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER	X		Christian RAYMOND*	Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X		Françoise DEMARE*	Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO				Kléber AUDINET		X	Alain MAROIS
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE		X	Chantal GANTCH	Philippe FAURT			
Francis PEJEAN	X		Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			<b>Sous-total</b>	56	5	
Catherine BERNADEAU	X			<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			61

-----  
Madame Laurence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## FISCALITE

### FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) POUR 2016

-----  
Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Considérant les dispositions de la loi de finances 2010 du 30 décembre 2009, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de percevoir la taxe sur les surfaces commerciales,

Considérant qu'il revient à La Cali de définir le coefficient multiplicateur compris entre 0.8 et 1.20, en sachant que cette variation ne peut dépasser 0.05 chaque année,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Libournais du 28 septembre 2012, instituant la TASCOM sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et fixant son coefficient multiplicateur à 1.05,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 31 mars 2015,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

**Par 59 voix pour et 2 abstentions** (Monsieur Christophe DARDENNE et Monsieur Jean-Claude ABANADES),

Le Conseil communautaire décide de fixer le coefficient multiplicateur au titre de la taxe perçue en 2016 à hauteur de 1.10, soit une augmentation de 0.05 par rapport à 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

et de la publication, le 16/04/2015

Fait à Libourne



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

